

PRINCIPES ET CADRES DE L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Les préalables à toute action d'éducation à la sexualité



- ☐ Avoir travaillé sur ses représentations
- ☐ Être conscient·e de ses limites
- ☐ Reconnaître aux jeunes le droit à une sexualité
- ☐ Reconnaître aux jeunes une capacité à une sexualité responsable
- ☐ Accepter la projection des jeunes sur notre sexualité
- ☐ Parler de sexualité ≠ Parler de son intimité
- ☐ Considérer les jeunes comme des acteur·rice·s participatif·ve·s
- ☐ Respecter l'intimité et les valeurs culturelles des jeunes
- ☐ Avoir un regard positif et non un discours moralisateur ou fondé sur la peur



Éduquer à la sexualité : une approche transversale





Renforcer les compétences psychosociales des jeunes

Les compétences psychosociales, définies par l'OMS en 1993, sont «**la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne**. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement».

Elles sont déclinées en dix aptitudes présentées par couple :

- savoir résoudre les problèmes et savoir prendre des décisions ;
- avoir une pensée créative **et avoir une pensée critique** ;
- **savoir se faire comprendre** et **savoir entrer en communication avec les autres** ;
- **avoir conscience de soi** et **avoir de l'empathie pour les autres** ;
- savoir gérer son stress et **savoir gérer ses émotions**

Les questions à se poser avant d'agir...



1. Quels sont les besoins des jeunes ?

Sur quelles thématiques est-il opportun d'intervenir ?

2. Sont-ils partagés ou individuels ?

Permet de définir le niveau d'action en fonction de la thématique.

3. Quels sont nos objectifs ?

Jusqu'où va-t-on ? Quels changements doivent produire nos actions ?

4. Quelles sont nos ressources ?

Sur qui / quoi peut-on s'appuyer pour répondre à ces objectifs ? Le soutien de la structure, etc.

5. L'évaluation

Le suivi et le pilotage de nos objectifs.
Comment sait-on s'ils sont atteints ?



CONTACT

Pôle de Marseille

5, rue Saint-Jacques
13006 MARSEILLE

Tél 04 91 59 83 83

Fax 04 91 59 83 99

crips.marseille@lecrips.net

Pôle de Nice

6, rue de Suisse
06000 NICE

Tél 04 92 14 41 20

Fax 04 92 14 41 22

crips.nice@lecrips.net

Retrouvez notre offre de formation sur notre site internet :
<https://sud.lecrips.net>